

211C1757

FR0000036634-OP035-RO13

26 septembre 2011

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

ALDETA

(Euronext Paris)

- 1 - Le 22 septembre 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société ALDETA, déposée par Kepler Capital Markets, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Alta Blue¹ (cf. Décision & Information 211C1741 du 22 septembre 2011).

La note d'information conjointe des sociétés Alta Blue et ALDETA (visa n°11-421 du 22 septembre 2011) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **27 septembre au 10 octobre 2011 inclus**.

Kepler Capital Markets se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Alta Blue, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Le retrait obligatoire interviendra le **11 octobre 2011**.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions ALDETA sera reprise le 27 septembre 2011.

¹ La société Alta Blue est détenue par les sociétés Altarea (contrôlée par M. Alain Taravella de concert avec M. Jacques Nicolet, directement et indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'ils contrôlent), Azur France II Sà.r.l (contrôlée à 100% au plus haut niveau par Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool) et Crédit Agricole Assurances (contrôlée par Crédit Agricole SA) qui détiennent chacune 1/3 du capital et des droits de vote de cette société.